



# Vivre à **SERQUIGNY**



## Une Serquignaise survole notre commune



Le 22 mars dernier, par une belle journée ensoleillée, j'ai eu l'opportunité de survoler Serquigny avec un membre de ma famille comme pilote.

Je me suis préparée psychologiquement avant de monter à bord de ce bel engin.

Nous sommes partis de Bernay, via Pont-Audemer. Passés la Seine en direction du Pont de Tancarville, nous découvrons enfin cette belle côte d'Albâtre (Etretat, Yport, Fécamp...), quelle vue splendide d'en haut !

Au retour, nous avons survolé Brionne et ses alentours et enfin Serquigny. Quel plaisir des yeux, ma commune est vraiment belle entourée de champs verdoyants et de forêts. Etonnante Serquigny, traversée par la Charentonne qui serpente dans notre magnifique parc municipal et son étang, toujours aussi beau, même en altitude et ses voies ferrées qui font penser à une pieuvre et ses tentacules.

Que ma commune est belle !

Comme chantait Edith Piaf, non je ne regrette rien.

CD



### RAPPEL

#### Collecte des déchets ménagers et recyclables

Des changements sont intervenus dans la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables à la demande de l'Intercom Risle et Charentonne.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, la collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables. Les services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en charge de ce dossier, sont à votre disposition pour tout renseignement au 02 32 45 84 42.

Photo de la couverture : Serquigny vu d'avion

## Sommaire

3 Edito

4 L'essentiel des délibérations du Conseil Municipal

8 Le Conseil Municipal des enfants

9 Tarifs communaux 2017

10 L'accueil des réfugiés

11 Interdiction d'arrêt et de stationnement

12 Les locaux de l'Ex-Gendarmerie

13 La Maison de Santé

14 Travaux

16 Le PLU

18 Rétrospective de l'année 2016

20 Les écoles

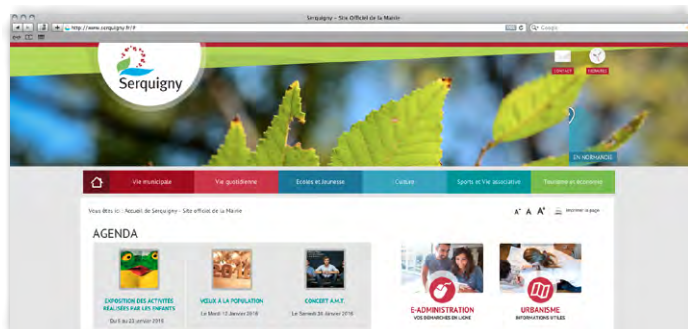
21 Du côté de nos aînés

22 La médiathèque

23 Les prochaines élections

24 Le sport et les associations

26 Renseignements utiles



N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans la rubrique "Vie Municipale / Bulletins d'informations".

[www.serquigny.fr](http://www.serquigny.fr)

## UN SOUFFLE NOUVEAU A SERQUIGNY

*Madame, Monsieur,*

*J'espère qu'il vous sera agréable de lire le journal que vous venez de recevoir.*

*Il est le fruit du travail de la Commission information, du Bureau municipal. Il reflète le travail collectif de votre Conseil Municipal avec l'appui de nos personnels.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier nous avons intégré une nouvelle Intercom autour de Bernay, Brionne, Beaumont le Roger, Beaumesnil et Broglie. Un vrai pari sur l'avenir.*

*Vous ne manquerez pas d'observer les efforts déployés dans le temps pour faire aboutir les dossiers décisifs pour la commune et son avenir.*

*Dans ce sens l'année 2017 sera marquée par le départ d'un nouveau cycle de développement avec des équipements permettant de maintenir et de conforter Serquigny en tant que Bourg centre.*

*La première étape sera la démolition de l'ancien haras modifiant le visage de la commune dans sa traversée et offrant des services publics de qualité.*

*Enfin le complexe socio médical du centre-ville va commencer avec la maison de santé qui va pérenniser et améliorer la présence des professionnels, médecins, infirmières, kinésithérapeute. L'Intercom construira une micro crèche pour 10 enfants et l'ITEP-Les Nids des locaux pour des soins à des enfants extérieurs.*

*Le Logement Familial maître d'ouvrage construira également 8 logements locatifs. Un bel ensemble de services !*

*Merci à tous ceux qui se sont engagés, les médecins, infirmières, kiné, merci à l'Agence Régionale de Santé, au Logement Familial, au cabinet d'architectes. Merci à nos financeurs, l'Etat en premier lieu, au Département, et nous l'espérons à la Région.*

*Autre projet phare celui de la présence d'une pharmacie moderne dans les locaux de l'ancienne Gendarmerie et la réalisation de 10 logements locatifs avec la SECOMILE notamment pour les personnes à mobilité réduite.*

*A plus long terme nous avons décidé d'élaborer un nouveau document d'urbanisme permettant l'aménagement avec de nouvelles constructions en particulier en accession à la propriété sur la réserve foncière de 5 Ha que possède la commune.*

*Tous ces projets sont financés et n'interviendront que faiblement sur les budgets communaux.*

*Nous avons voté le budget 2016 sans augmentation des taxes communales en accordant une priorité pour nos écoles soit ¼ du budget et en maintenant les subventions à nos associations.*

*Voilà des éléments de confiance pour l'avenir.*



Lionel PREVOST  
Maire de Serquigny

## Séance du 29 février 2016

### ● Signalétique du centre-ville :

Une consultation a été lancée au mois de novembre 2015 pour la fourniture et la pose de signalétique en centre-ville. Le marché est constitué de 3 lots comme suit :

- lot n°1 : signalétique de la traversée de ville
- lot n°2 : signalétique des commerces
- lot n°3 : totems en entrées de ville

La commission s'est réunie le 22 février pour l'attribution. Concernant le lot n°1, la société SIGNATURE a fait une proposition en variante sur un des sites (école de musique), pour un montant total de 9 728,56 € HT, qui a emporté l'unanimité de la commission.

Pour le lot n°2, l'offre de la société SIGNATURE, d'un montant de 1 191,60 € HT, a été retenue pour une harmonisation entre le lot n°1 et le lot n°2.

Pour le lot n°3, la société JEZEQUEL a proposé des totems innovants, évolutifs et d'un très bel effet esthétique, pour un montant de 5 981,02 € HT, qui a emporté l'unanimité des voix de la commission.



### ● Réalisation d'une maison de Santé - Plan de financement

Dans le cadre du projet de pôle de services, le Conseil municipal a décidé de passer un contrat de réservation

préliminaire à une vente en état futur d'achèvement (VEFA) avec le Logement Familial de l'Eure (LFE) pour la maison de santé.

Le bâtiment concerné par le présent contrat est destiné à être loué à des professionnels de santé (3 médecins, 5 infirmières, et 1 kinésithérapeute) et a été conçu par l'architecte selon les besoins que ces derniers ont exprimés (salles d'attente, de repos, de consultation, etc...). Un projet de santé a été élaboré par les professionnels de santé et en attente de la labellisation par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La surface du bâtiment concerné est désormais de 344,40 m<sup>2</sup> et son montant total s'élève à 725.000 € H.T. (sept cent vingt-cinq mille euros) soit 870.000 € TTC.

### ● Assainissement en traverse- RD 31 :

En réponse aux problèmes liés aux eaux pluviales stagnant devant la propriété de Monsieur COLOMBEL Michel au n°1827 Village La Porte, il convient de réaliser des travaux d'assainissement en traverse. Un devis a été établi à hauteur de 1 070,40 euros TTC.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier du Département de l'Eure au titre de l'assainissement en traverse.

### ● Questions diverses :

Affaire MARZEC : Monsieur le Maire informe le Conseil que M. MARZEC, ASVP de Serquigny, a été déclaré innocent dans l'affaire qui l'opposait à M.BILIK, suite à la violente altercation du mois de juin 2014. L'auteur des faits a été lourdement condamné.

## Séance du 31 mars 2016

### ● Approbation des comptes administratifs de la commune et du Gîte 2015

Pour le compte administratif de la ville, nous avons réussi à dégager un excédent de 105 000 € sur le fonctionnement.

Aucun chapitre n'aura été dépassé par rapport à la prévision budgétaire.

Pour le gîte, nous avons un léger déficit largement comblé par des excédents positifs mais nous avons à répondre aux demandes d'application de normes très lourdes voire impossible à mettre en œuvre.

Le début de séance a été consacré à l'examen et au vote des comptes administratifs 2015 de la commune et du gîte.

Pour la Commune, en 2015, les recettes réalisées s'élèvent à un peu plus de 1.908.000 € et les dépenses à 1.803.000 €. Pour le Gîte, les dépenses s'élèvent à 19 585,85 € et les recettes à 22 582,73 €.

L'ensemble de ces comptes a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### ● Approbation des budgets primitifs 2016 (Commune), vote des taxes locales 2016 et vote des subventions aux associations 2016

Le budget primitif communal 2016 est en équilibre avec des dépenses et recettes à 2 330 881,89 € en fonctionnement, et à 678 336,28 € en investissement.

Pour le Gîte, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 88 691,35 € en section de fonctionnement, et à 5 000 € en section d'investissement.

Budget adopté sans hausse des taxes communales.



### ● Travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2015, l'agenda d'accessibilité programmée a été validé. Celui-ci fixe le calendrier des travaux à réaliser pour

que l'ensemble des bâtiments communaux accueillant du public soit accessible aux personnes handicapées. Ainsi, la commune s'est fixée comme objectif de réviser l'ensemble des travaux, d'un montant estimé à 14 000 €, au cours de l'année 2016. Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2016.

M. le Maire propose de demander le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Terroires Ruraux (DETR).

#### ● **Baux communaux**

Renouvellement et révision des baux de l'ancien Presbytère, révision du bail du logement de la Poste, révision du loyer pour l'occupation précaire de la parcelle AM 524, renouvellement du bail des rivières et cours d'eau se situant sur les biens communaux à la société de pêche.

## Séance du 23 mai 2016

#### ● **Application du nouveau code de l'urbanisme**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal a été lancé par délibération du 11 décembre 2015. Depuis, le législateur a fait évoluer les textes qui impactent l'écriture des documents d'urbanisme, plus particulièrement les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux. Ces changements se matérialisent par la traduction de la loi Alur dans la partie réglementaire du Code de l'Urbanisme et la réorganisation du Livre 1er du Code de l'Urbanisme par une recodification. Le Conseil Municipal décide que le Projet de Plan Local d'Urbanisme de Serquigny sera réalisé sur la base de l'écriture du Code de l'Urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que le prestataire Géostudio aura en charge de remanier les pièces élaborées en fonction, sans occasionner de coûts supplémentaires par rapport au devis initial présenté lors de sa candidature.

#### ● **Assainissement en traverse RD 24**

En réponse aux problèmes de sécurité liés à la vitesse excessive dans la rue du Grand Hamel - RD24 et au flux important de piétons se rendant de la gare à l'entre-

prise Arkema, une étude a été réalisée par le Cabinet Ingénierie 27.

Suite à cette étude et après consultation, la société VIAFRANCE réalisera les travaux préconisés pour un montant de 81 776,79 € HT.

Le Projet de travaux de sécurisation de la RD 24 prévoit la pose de six coussins lyonnais sur l'ensemble de l'emprise du chantier, dont deux sur la commune de Launay en face du centre de recherche CERDATO.

La commune réalise les travaux pour le compte de la commune de Launay pour un montant de 4 247 € HT. L'opération se fera en 2 tranches, 2016 et 2017.

#### ● **Travaux du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure**

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour finir complètement les travaux d'enfouissement Route de Nasandres, à savoir l'effacement d'un câble téléphonique. Le Conseil Municipal adopte le projet présenté par le SIEGE. Ces travaux d'un montant de 2 000 € avec 1 333,33 € à la charge de la commune pourront être réalisés par le syndicat en 2016.

## Séance du 8 juillet 2016

#### ● **Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté Préfectoral portant Projet de périmètre de la fusion**

Le Conseil Municipal dans sa totalité s'abstient et approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes de Broglie, de Bernay et des Environs, Intercom du Pays Brionnais, du Canton de Beaumesnil et Intercom Risle et Charentonne, tel qu'arrêté par le Préfet de l'Eure le 3 mai 2016.

#### ● **Intercom Risle et Charentonne / Convention de financement relative aux travaux de voirie de la Côte de la Quevrue et de la rue du Village Maubuisson**

ULe programme de voirie 2016 de l'Intercom Risle et Charentonne ne permettait pas de répondre aux demandes de l'ensemble des communes et notamment pour la commune de Serquigny.

Le budget dédié à la voirie a donc été revu à la hausse et les demandes ont été de nouveau étudiées.

Au titre de l'année 2016, l'Intercom peut donc effectuer les travaux pour la Côte de la Quevrue et de la rue du Village Maubuisson, travaux estimés à 29 250 € HT, avec une participation de la commune à hauteur de 8 775 € HT.

#### ● **Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire issue de la fusion en fonction du droit commun.**

La composition de la communauté issue de la fusion des Communes de Broglie, de Bernay, et de ses environs, Intercom du Pays Brionnais, du Canton de Beaumesnil et Intercom Risle et Charentonne, sera conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Le nombre de sièges du Conseil Communautaire est ainsi fixé à 128 et le nombre de conseillers titulaires pour la commune de Serquigny au nombre de 3.

## Séance du 27 septembre 2016

### ● **Résiliation anticipée des baux emphytéotiques, pavillons et immeuble rue Joliot Curie, route de Nassandres .**

La SECOMILE et la Commune de Serquigny ont signé des baux emphytéotiques le 6 décembre 1960 pour une durée de 79 ans, pour la construction de huit pavillons, ainsi que pour la construction d'un immeuble situé 16-18 de la rue Joliot Curie.

La SECOMILE a demandé la résiliation anticipée dudit bail afin d'acquérir la propriété desdits pavillons et dudit immeuble.

Après avoir sollicité l'avis des domaines ont estimé :

- le prix de vente à 402 000 € pour l'ensemble des huit pavillons et à 192 000 € pour les terrains nus.

- le prix de vente à 250 000 € pour l'ensemble de l'immeuble et à 82 000 € pour le terrain nu.

La SECOMILE propose d'acquérir les terrains au prix de 34 €/m<sup>2</sup>, frais notariés en sus à la charge de la SECOMILE.

Le Conseil Municipal accepte la résiliation du bail emphytéotique pour les parcelles concernées pour les huit pavillons et approuve la proposition relative à la cession desdites parcelles d'une surface de 4 006 m<sup>2</sup> au prix de 34 €/m<sup>2</sup> soit 136 204 €.

Le Conseil Municipal accepte la résiliation du bail emphytéotique pour l'immeuble immeuble situé 16-18 de la rue Joliot Curie et approuve la proposition relative à la cession de cette parcelle d'une surface de 2 376 m<sup>2</sup> au prix de 34 €/m<sup>2</sup> soit 80 784 €.

### ● **Déclassement de la Gendarmerie.**

La Commune est propriétaire d'une parcelle bâtie à Serquigny sise au n°1 de la rue Max Carpentier et référée section AM n° 293 au cadastre, d'une superficie de 2590 m<sup>2</sup>. La Gendarmerie de la Commune de Serquigny a été construite sur cette parcelle.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2016, il a été constaté la désaffectation matérielle de cette gendarmerie.

En vue d'une future aliénation, le Conseil Municipal décide de procéder au déclassement de la gendarmerie et son inclusion dans le domaine privé de la Commune.

### ● **Cession de la parcelle section AM n° 293**

La Parcelle cadastrée section n° 293 accueillant l'ancienne gendarmerie à savoir la caserne et les logements, a été divisée en deux parcelles :

- Parcelle cadastrée section AM n° 546 correspondant à la caserne pour y déplacer la pharmacie,

- Parcelle cadastrée section AM n° 547 correspondant aux logements.

La SECOMILE travaillant actuellement sur un projet de résidence de 10 logements en location en partie réservée à des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal décide la cession à titre gratuit, de la parcelle section AM n° 547 d'une surface de 2 326 m<sup>2</sup>

sur laquelle est implantée la dite résidence, à l'exception de la chaussée, des trottoirs et des places de stationnement qui ont vocation à intégrer le domaine public communal.

### ● **EURE HABITAT/Avis sur le projet de démolition des immeubles avenue Pierre Semard.**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre en date du 8 juillet dernier concernant l'avenir du groupe des 5 immeubles de l'avenue Pierre Semard à Serquigny suite au Conseil d'Administration d'Eure Habitat.

Eure Habitat avait envisagé la réhabilitation des 79 logements. Des études ont été réalisées, des engagements pris et des travaux effectués pour un montant de 1 860 000 € HT (travaux réalisés par la commune, le SIEGE, la Communauté de communes Risle et Charentonne avant la fusion et Eure Habitat) dont près de 400 000 € à la charge de la commune. Les travaux consistaient en la requalification des abords des immeubles, les cheminements piétonniers, les espaces verts, le système de collecte enterré pour les déchets ménagers et l'éclairage public. Ces travaux ont permis de redonner vie à ce quartier, notamment avec la proximité du parc public de 3ha et les aires de jeux pour les enfants.

Le Conseil d'Administration a réexaminé ses engagements en décidant de :

Réhabiliter les immeubles « Abeilles et Bourdons » soit 32 logements, sous réserve d'études ultérieures affinées. De démolir les immeubles « Papillons, Libellules et Coccinelles », soit 47 logements à l'horizon 2020/2022.

La raison évoquée est le coût élevé de la réhabilitation et la vacance des logements. Sur ce dernier point M. Le Maire rappelle que c'est Eure Habitat qui a organisé cette vacance afin de libérer les appartements pour effectuer les dits travaux. Depuis les logements ont été remis en location, et de nombreux logements ont trouvé des locataires. Les chiffres de la vacance à Serquigny, tous bailleurs compris sont bas et en dessous de la moyenne départementale, soit moins de 5%.

Sur le coût il faut tenir compte des sommes déjà engagées en pure perte, plus les montants de la démolition. Il s'agit là d'un beau gâchis d'argent public. Aucune solution alternative, excepté un traitement social des locataires actuels, n'est proposée.

Le Conseil Municipal prend acte de l'engagement de réhabiliter les immeubles « Abeilles et Bourdons » soit 32 logements.

Emet un avis défavorable au projet de démolition des immeubles « Papillons, Libellules et Coccinelles » soit 47 logements ;

Demande une proposition alternative pour palier au déficit de logements en cas de démolition ;

Demande des solutions sérieuses pour le relogement des personnes évincées le cas échéant, pour qui cette annonce cause un véritable traumatisme.

### ● **Convention d'adhésion au service Missions Temporaires du Centre de Gestion de l'Eure**

Le Centre de gestion de l'Eure a mis en place un service Missions Temporaires afin de répondre aux besoins urgents des collectivités qui le demandent.

Le Service administratif de la commune est confronté à des arrêts maladie de longue durée. Afin de ne pas fra-

giliser le service, Monsieur Le Maire propose d'adhérer au dit service, pour la mise à disposition d'agents des collectivités et établissements pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au service Missions Temporaires du centre de gestion de l'Eure et autorise M. Le Maire à signer la convention.

## Séance du 29 novembre 2016

### ● **Autorisation de dépenses d'investissement avant le budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire relative à l'autorisation de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2017 et l'autorise à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, afin de permettre la réalisation de ces dépenses avant l'adoption du budget primitif.

### ● **Occupation du domaine public communal par GRDF**

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de distribution de gaz, GRDF intervient sur le domaine public routier de la commune et qu'à ce titre, cette dernière peut percevoir une redevance, vu la longueur de canalisation de distribution, 9306 m et vu le taux de redevance retenu 0.035€/mètre, le Conseil Municipal décide fixer la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF pour l'année 2015 à la somme de 494 €.

### ● **Créances éteintes**

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il s'agit notamment :

Du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du code de commerce) ;

Du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;

Du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire.

La collectivité s'engage à mandater automatiquement les créances éteintes suite à une décision de justice mettant fin à tout recouvrement amiable ou contentieux quand bien même le débiteur reviendrait à meilleure fortune au vu des décisions de justice transmises par le comptable public.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Le Receveur Municipal lui a transmis un état récapitulatif des

créances éteintes pour la commune de Serquigny. Le montant total s'élève à 4 400,39 €

Le Conseil Municipal prend acte des créances éteintes pour la commune de Serquigny.

### ● **Admission en créances en non-valeur**

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à meilleure fortune.

En cas de refus d'admettre la non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. le Receveur Municipal sollicite son accord sur l'admission en non-valeur de la somme de 628,97 €.

Le Conseil Municipal prononce l'admission des créances en non-valeur pour un montant de 628,97 €.

### ● **Recours aux contrats aidés : emplois d'avenir**

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans les zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (tutorat, formation ...).

Les jeunes recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. Le Conseil Municipal décide de créer deux emplois d'avenir dans les postes d'animateur du péri-éducatif.

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants de Serquigny, composé de quatorze délégués, a été installé officiellement par Monsieur le Maire le 12 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville.



Les enfants de l'école élémentaire ont été élus démocratiquement à raison de deux par classe, la parité ayant été strictement respectée.

## Etaient présents :

M. Lionel PREVOST, *Maire*,  
 M. Thierry PIGNET, *Adjoint au Maire*,  
 Mme Martine VATINEL, *Adjointe au Maire*,  
 Mme Sylvie DESPRES, *Directrice de l'école élémentaire*,  
 Mme Marion VICAIRE, *Coordinatrice jeunesse*,  
 Leïa DORGE et Théo DEPERROIS,  
*représentants de la classe CP de Mr GRISEL*,  
 Chanel BUISSON et Tom BERSOT,  
*représentants de la classe CP/CE1 de Mme LEFRANC*,  
 Fanny LOISEAU et Thibault PROU,  
*représentants de la classe CE1/CE2 de Mme HAAS*,  
 Cindy JEAN-BAPTISTE-EDOUARD et Tom MALMAISON,  
*représentants de la classe CE2/CM1 de Mmes BOYÉ et CORNILLE*,  
 Charlotte BURKAT et Loïc ONFROY,  
*représentants de la classe CM1/CM2 de Mme COUTURE*,  
 Léanne DUVAL et Kyllian BEY,  
*représentants de la classe CM2 de Mme DESPRES*,  
 Amélysse BRIAND et David DUROT,  
*représentants de la classe ULIS de Mme NOCTURE*

## ● Installation du conseil municipal des enfants

Monsieur le Maire accueille les enfants nouvellement élus dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville. Il propose de réunir le Conseil une fois par trimestre. Cette proposition est adoptée par l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que ce conseil vise à atteindre plusieurs objectifs :

- Préparer les citoyens de demain
- Former et initier à la vie de la collectivité
- Créer du lien entre les jeunes et la municipalité, mais aussi avec les familles.

## ● Premières propositions

Les délégués ont fait part des premières propositions de leurs propres classes :

### Classe de CP :

- Circuit + terrains de billes
- Panier de Basket plus bas : proposition d'accrocher un filet au poteau de basket déjà existant
- Des activités Vélo, Rollers : idées de propositions pour le Péri-Educatif
- Installation de toilettes Handicapés
- Un écran et un vidéo projecteur dans les classes
- Des plantes vertes dans le couloir et dans les WC
- Des décorations de Noël dans le couloir : proposition que le Péri-Educatif se charge des décorations
- Refaire la peinture dans le couloir
- Cantine : choisir ses places

### Classe de CP/CE1 :

- D'avantage de cordes à sauter et marelles supplémentaires
- Cantine : choisir ses places
- Couloir lavabo Jean Jaurès trop glissant prévoir un tapis dessous
- Mettre des nouveaux livres dans la bibliothèque de la classe de Mme LEFRANC
- Changer les rideaux de la classe de Mme LEFRANC

### Classe de CE1/CE2 :

- Nouvelles tables plus grandes dans la classe de Mme HAAS
- Forte chaleur dans la classe à cause du tuyau de la chaudière qui traverse la classe
- D'avantage de jeux extérieur
- Agrandir le préau de la cantine
- Cantine : Changer le menu du Vendredi (moins de Poisson) ou mettre le poisson un autre jour que le Vendredi

### Classe de CE2/CM1 :

- Faire un potager pour toutes les classes de l'école
- La peinture dans les classes trop abîmée
- Les portes des toilettes filles aux extrémités ferment mal
- Les portes des toilettes garçons à redresser
- Faire une sortie au musée
- Activité Basket : idée d'activité pour le Péri-Educatif

### Classe de CM1/CM2 :

- Augmenter les places pour les portes vélos
- Construire un terrain de billes
- Mettre des robinets plus puissants
- Utiliser les deux cours de récréation

### Classe de CM2 :

- Rétrécir le terrain de football
- Ajouter des paniers de Basket supplémentaires
- Cantine : choisir ses places (changer 1 fois par semaine)
- Cantine : Varier les jours de poissons
- Cantine : Installer un nouveau système pour le tri des déchets
- Cantine : Prévoir des menus à thèmes
- Cantine : Mettre une caisse à l'entrée de la cantine pour y déposer les jouets avant de manger
- Varier les jeux le midi
- Avoir une nouvelle cloche pour sonner la fin de récréation
- Avoir d'avantage de jeux extérieur
- Boucher les trous en bas dans la haie
- Nouvelles plantations dans la cour
- Faire des randonnées, et d'avantage de sorties
- Pour l'Arbre de Noël, avoir des lutins avec le Père Noël

### Classe de ULIS :

- Un tourniquet dans la cour
- D'avantage de jeux de sable
- Un banc au local Vélos
- Autres paniers de Baskets

Monsieur le Maire indique que chaque proposition sera examinée par les élus et qu'une réponse sera apportée. Des priorités seront définies, notamment en fonction des moyens financiers.



## Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017

	Montant		Montant
<b>ECOLES</b>		<b>EGLISE</b>	
<b>Cantine :</b>		Gardiennage & sonnerie cloches	272,00 €
Tarif normal	2,95 €		
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,35 €	<b>CIMETIERE (concessions)</b>	
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,00 €	Trentenaire	107,00 €
Tarif pour le personnel communal	2,45 €	Cinquantenaire	177,00 €
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,15 €	Place supplémentaire	33,00 €
<b>Garderie :</b>		Columbarium (trentenaire)	274,00 €
1/2 journée	Tarifs différenciés	Cavurne (trentaire)	147,00 €
Journée	Tarifs différenciés	Scellement d'urnes	37,00 €
<b>Elèves hors Commune:</b>	585,00 €		
<b>CLIS hors Commune:</b>	695,00 €	<b>DROITS DIVERS</b>	
		Droit de place marché (le ml)	0,95 €
<b>SALLE DES FETES</b>		Droit de stationnement	85,00 €
<b>Commune :</b>		Taxe d'affouage	10,00 €
Bals & thés dansants	88,00 €		
Repas	225,00 €	<b>REGIES</b>	
Vins d'honneur	103,00 €	Programmes salon de peinture	2,00 €
Loto	27,00 €	Droit d'exposition salon de Peinture	5,00 €
Concours de cartes & autres	17,00 €	Droit d'inscription 10 kms Serquigny	7,50 €
Vaisselle pour repas			
(sauf 1 <sup>ère</sup> manifestation d'association)	72,00 €	<b>MEDIATHEQUE</b>	
Vaisselle pour vins d'honneur	44,00 €	Carte d'adhérent adulte – Commune	3,50 €
1 <sup>ère</sup> manifestation d'association	89,00 €	Carte d'adhérent adulte – Hors Commune	5,50 €
<b>Hors Commune :</b>		Option livres – Hors Commune	15,50 €
Bals & thés dansants	335,00 €	Option CD/DVD – Hors Commune	15,50 €
Repas	415,00 €	Impressions N/B	0,20 €
Vins d'honneur	205,00 €	Impressions couleurs	0,70 €
Concours de cartes, Lotos & autres	35,00 €	Cours d'informatique - Commune	7,50 €
Ventes avec recettes	250,00 €	Cours d'informatique - Hors Commune	15,50 €
Vaisselle pour repas	160,00 €		
Vaisselle pour vins d'honneur	80,00 €		

## La commune de Serquigny accueille depuis le 20 octobre 2016 des réfugiés dans le cadre du démantèlement de la jungle de Calais.

Le Président de la République François Hollande a décidé le démantèlement de la « jungle » de Calais.

Il s'agit d'une mesure humanitaire à l'entrée de l'hiver. Pour cela un plan national d'accueil répartissant les migrants sur l'ensemble du territoire, sous l'autorité des préfets a été mis en place.

Dès le départ, le Sous-Préfet de Bernay a sollicité la mairie pour l'utilisation des locaux de l'ancienne gendarmerie. Nous avons émis un avis défavorable à cette idée, puisque nous avons un projet de déconstruction et reconstruction de ce site.

Ensuite le Préfet a négocié directement avec Eure Habitat la location des appartements libres avenue Pierre Semard. La Préfecture de l'Eure a mandaté la société ADOMA pour assurer la prise en charge des 31 migrants présents dans notre commune. Si les migrants sont hébergés dans des logements des HLM de l'avenue Pierre Semard laissés libres par Eure Habitat dans l'attente de rénovation, ADOMA assure leur accompagnement. Il s'agit, dans la période transitoire de présence à Serquigny de mener des entretiens individuels, un suivi médical, social et le suivi administratif de chaque migrant. ADOMA est présent tous les jours à Serquigny et est en contact quotidien avec la mairie.

La totalité des frais sont pris en charge par l'Etat.

### ● Un accueil par solidarité

Le CAO de Serquigny est un centre d'accueil temporaire, les migrants accueillis le sont pour une durée limitée. Il s'agit d'une mise à l'abri pour ces migrants qui doivent, avec l'appui d'ADOMA et sous la responsabilité de l'Etat, être sécurisés dans des locaux en dur avant l'hiver. C'est notre devoir de solidarité, de responsabilité et d'humanité qui est mobilisé.

### ● Une conférence pour comprendre :

Le vendredi 18 novembre, nous avons accueilli à la médiathèque M. Régis KOETSCHET, ancien Ambassadeur de France en Afghanistan.

M. KOETSCHET a tout de suite répondu favorablement à notre demande lorsque nous avons souhaité proposer aux habitants de Serquigny une conférence sur l'Afghanistan, qui a sa logique dans notre volonté d'éclairer la connaissance de ce pays. Cette conférence, proposée devant une salle remplie fut d'une très grande qualité. Les

informations sur la géographie singulière, sur l'histoire particulière, sur les enjeux socio-économiques et sur la relation historique avec la France (elle date du début du 20<sup>e</sup> siècle) a permis à chacun de mieux comprendre l'histoire et l'actualité de l'Afghanistan.

Un cours pour éduquer, le sport pour participer.

La commune permet aux nombreux bénévoles qui souhaitent participer, sous le contrôle d'ADOMA, à l'accompagnement des migrants afin de leur proposer des cours de Français. C'est l'association DECLIC de Bernay qui présente à la salle des fêtes, donne des cours de Français. La maîtrise de la langue Française est le moyen le plus efficace pour que chacun puisse se comprendre. Certains migrants participent aux entraînements du club de football de Serquigny. Le sport, comme nous le savons, est aussi un vecteur de partage et d'échange qui dépasse les frontières.

C'est pour M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal la décision la plus digne pour réagir face au désarroi de ces personnes qui fuient la guerre, les persécutions, les violences au péril de leur vie. Même si on peut comprendre les interrogations, la situation complexe du monde nous invite à cette solidarité.

### Un CAO, Késako ? :

Lancé par un programme du 27 octobre 2015, les centres d'accueil et d'orientation, structures ouvertes dans des bâtiments qui appartiennent à l'État ou qui lui sont prêtés, ont vocation à accueillir temporairement les migrants en situation de grande précarité aujourd'hui regroupés à Calais.

Ces CAO permettent à ces personnes d'être accueillies dans un logement en dur, où elles bénéficient d'un accompagnement adapté (social, sanitaire et administratif dans leurs démarches de demande d'asile) par des opérateurs et associations qualifiés.

### ● La pauvreté et les migrants

A travers cette arrivée de migrants à Serquigny, les désordres du monde viennent frapper à notre porte. Il ne suffira pas de fermer les frontières, d'ériger des murs pour régler ces problèmes.

Il faut combattre le sous-développement, les guerres, les extrémismes, les désastres écologiques pour aller vers un monde meilleur.

Nous avons le bonheur de vivre dans un pays, l'un des meilleurs du monde pour lutter contre la pauvreté, pour le droit à l'instruction, au logement, à la solidarité, certains nous envient, d'autres nous le reproche.

Sachons garder ces valeurs, tout en assurant notre force humanitaire.

Pour notre part, nous avons toujours à Serquigny défendu, aidé les plus démunis, en témoignant au quotidien notre soutien mais aussi en offrant des services de qualité accessibles à tous.



## Extrait de l'Arrêté Municipal de circulation en agglomération du 25/3/2016 portant sur la mise en place d'une interdiction de stationnement et d'arrêt

**Considérant que l'instauration d'une zone d'interdiction de stationnement et d'arrêt permettra de renforcer la sécurité dans la rue de Normandie.**

**Article 1 :** Le stationnement et l'arrêt sont réglementés dans la rue de Normandie comme suit :

-Côté gauche le long des écoles : le stationnement et l'arrêt sont interdits à partir de l'entrée de l'école élémentaire située sur le parking des écoles et jusqu'à l'entrée de l'école maternelle.



Côté droit : le stationnement et l'arrêt sont interdits à partir de l'entrée de la propriété sise au n°2 et jusqu'à l'entrée de la propriété sise au n°6.

Ces interdictions sont représentées par le tracé de couleur jaune sur la bordure de trottoir.



**Article 2 :** Les dispositions définies à l'article 1 du présent arrêté prennent effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation réglementaire.

**Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent les prescriptions antérieures concernant la réglementation de la circulation des véhicules dans la voie nommée à l'article 1.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès verbal et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur et pourrait, en cas d'accident, engager la responsabilité du contrevenant.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune, dont une ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaumont-le-Roger,
- Mme la Secrétaire Générale de mairie de la commune de Serquigny, chacun en qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



## Les locaux de l'ex-Gendarmerie



Depuis le 31 octobre 2014, la brigade territoriale de Gendarmerie de Serquigny a quitté le casernement à Serquigny, suite à la réorganisation des services de Gendarmerie.

Dans le même temps, s'est également libéré le bâtiment de 7 logements des gendarmes, suivant le préavis en date du 31 octobre 2014.

La Gendarmerie et les logements de Serquigny sont donc complètement vides et inoccupés depuis le 31 octobre 2014.

N'étant plus affecté à l'usage direct du public ou à un service public, il convint de constater

la désaffectation de ce bien du service public.

Une procédure de désaffectation et de déclassement de ce bien du domaine public communal a été lancée et est impérative pour pouvoir ensuite céder une partie de ce terrain à la SECOMILE et l'autre à Mme MONTRON, afin de réaliser une opération de construction de logements en lieu et place des logements des gendarmes et d'une pharmacie dans les locaux de la brigade.



### ● Transformation des locaux de l'ancienne gendarmerie

Les locaux de l'ancienne gendarmerie seront donc transformés en pharmacie.

La commune a signé un compromis de vente à Mme MONTRON l'actuelle pharmacienne pour un montant de 40 000 €.



Elle va y transférer son activité avec un agrandissement et une rénovation sur une surface de 243 m<sup>2</sup>. Le permis est accordé, l'autorisation de transfert obtenue. Les travaux de rénovation vont pouvoir commencer.

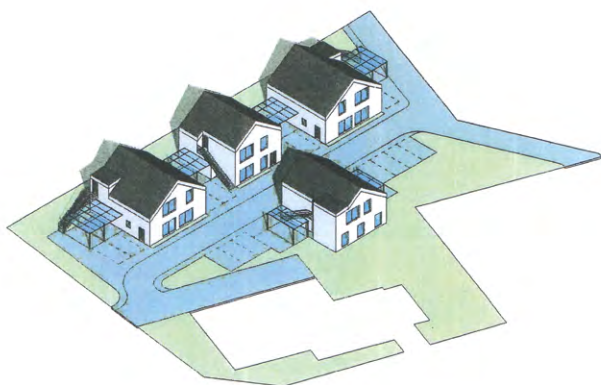
### 10 nouvelles maisons individuelles à la place des anciens logements des gendarmes.

Les anciens logements de fonction seront déconstruits à la charge de la commune, après les diagnostics amiante et plomb. Une consultation a été lancée pour faire la démolition.

En contrepartie nous avons obtenu du ministère de l'intérieur une aide de 50 000 €.

Nous avons confié au bailleur social SECOMILE la construction de logements locatifs en cédant le terrain pour l'euro symbolique.

La SECOMILE, maître d'ouvrage, a présenté à la commune un projet de construction de 10 maisons individuelles réalisé par l'architecte Lachapelle.



Sont prévues :

- 4 T2 de 47 m<sup>2</sup> de plain-pied
- 5 T3 de 70 m<sup>2</sup> dont 1 de plain-pied - 4 en R1
- 1 T4 de 80 m<sup>2</sup> de plain-pied
- 19 places de parking

Cette opération est prévue de se terminer fin 2017 début 2018.





## La Maison de Santé, démarrage de l'opération le 9 janvier



Après de longs mois de préparation du dossier, nous pouvons enfin annoncer le démarrage de l'opération et son contenu. Nous avons le feu vert pour la démolition, le permis de construire, les différentes études, l'engagement des professions médicales, la labellisation de l'Agence Régionale de Santé (ARS), les subventions, et aussi de nos partenaires de la Communauté de communes et l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique).

Ainsi, dès le début du mois de janvier, le Logement Familial, opérateur du projet, commencera le désamiantage et la démolition suite à un processus, mêlant expert judiciaire, architecte, inspection du Travail, entreprise de démolition et riverains. Ainsi que des études sur les chauves-souris, Natura 2000, les inondations, les réseaux, un long parcours !

Nous aurons une circulation alternée pendant toute cette période.

### ● Sur le contenu du projet

Il sera constitué de plusieurs services, la Maison de santé appartiendra à la commune, la micro crèche à la communauté de communes, les locaux de soins extérieurs à l'ITEP Les Nids, les 8 logements au LFE, chacun assurant son propre financement. La mairie sera propriétaire des espaces verts et de la voirie. L'ensemble représente un investissement de 2,5 M€.

Pour sa part le Conseil municipal a passé un contrat de réservation préliminaire à une vente en état futur d'achèvement (VEFA) avec le Logement familial de l'Eure (LFE) pour la maison de santé pour un montant de 725 000 € H.T soit 870 000 € TTC.

Le bâtiment de la maison de santé concerné par le présent contrat est destiné à être loué à des professionnels de santé, pour le moment 3 médecins, 5 infirmières, 1 kinésithérapeute ostéopathe et la possibilité d'accueillir 2 autres professions médicales. Il a été conçu par l'architecte selon les besoins exprimés par ces derniers, cabinets de consultation, salles d'attente, accueil.

### ● Le plan de financement

Un budget autonome est mis en place, les locations devront couvrir l'ensemble des charges permettant de ne pas amputer le budget communal et augmenter l'impôt. Nous serons assujettis à la TVA ce qui assurera le financement du projet sur le HT.

Le Préfet et le sous-préfet de Bernay nous ont permis d'obtenir des subventions conséquentes de la part de l'état, 275 500 € au titre de la DETR, Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux, après dérogation du ministère de l'intérieur et 100 000 € FNADT, Fonds national pour l'équipement des territoires ruraux.

Le Conseil Départemental vient de nous attribuer 100 000 €. Nous sommes en attente de l'aide de la région. Le reste sera financé par un emprunt préférentiel auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

### ● Nos partenaires

L'Intercom Risle et Charentonne s'est engagée pour la création d'un nouveau service à Serquigny : une micro crèche de 10 places sur une surface de 129, 29 m<sup>2</sup> pour un montant 325 000 €.

L'ITEP les Nids va construire un centre de soins extérieurs de 174,80 m<sup>2</sup> pour accueillir des enfants ayant besoin d'un suivi thérapeutique pour un montant de 225 000 €.

Le LFE (le Logement familial de l'Eure) construira pour sa part 8 logements locatifs T2 T3.

Ce projet aura l'avantage de supprimer un bâti ancien dégradé, ouvrant une perspective sur la vallée et le château classé monument historique, et d'offrir la possibilité de pérenniser l'offre de soins et de mettre en place de nouveaux services.

Avec le transfert de la pharmacie (au sein des anciens locaux de la gendarmerie) avec la présence de nos écoles et de ses services, du centre de loisirs, de la Poste, de la médiathèque, de commerces, Serquigny retrouvera une certaine attractivité au cœur du bourg centre.



## Travaux de sécurisation des voiries

### ● RD 31 Village la Porte

La priorité à droite au carrefour de la RD31 et de la rue du Village la Mare n'est quasiment jamais respectée. Un accident a d'ailleurs eu lieu à la fin du mois d'août.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un stop sur la RD 31 au niveau dudit carrefour avec une signalisation avancée à 50 m pour un coût de 409,60 € HT.



### ● RD 46 Le Petit Nassandres

Monsieur le Maire a été interpellé sur la dangerosité de la circulation dans la rue de la Risle. Suite à cet état, Monsieur le Maire a demandé aux services du Conseil Départemental d'effectuer des comptages et des relevés de vitesse permettant de définir une future opération de sécurité. Ces derniers ont été réalisés en octobre et novembre 2016. En outre, les services de gendarmerie ont été sollicités pour effectuer des contrôles.

### ● RD 24 Rue Cyr Leroux

Monsieur le Maire a été sollicité pour des problèmes de vitesse dans la rue Cyr Leroux.

En réponse à ces problèmes, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un STOP dans chaque sens de circulation au niveau de la rue Saint Marc pour un coût de 409,60 € HT.



### ● RD 24 Rue du Grand Hamel

Les travaux de sécurisation des voies de circulation situées à proximité immédiate de l'entreprise Arkema sont terminés. Ils avaient été validés par les mairies de Launay et de Serquigny, l'entreprise Arkema et l'Agence Routière de Brionne.

Après la réfection de bordures, trottoirs et cheminements piétonniers, l'enrobé sur la chaussée a été réalisé dans la nuit du lundi 3 au 4 octobre 2016.

Cette 1<sup>ère</sup> tranche de travaux s'est terminée par la pose de coussins ralentisseurs.

En 2017, la seconde tranche du passage à niveau à la RD 133 sera réalisée jusqu'à hauteur de la RD133, avec la réfection de la chaussée et des trottoirs et la pose de nouveaux coussins ralentisseurs.

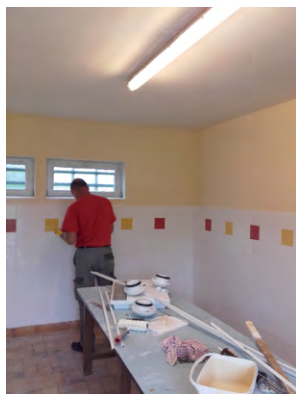


## Stade de football

Les vestiaires du stade de football Claude Gittton ont été entièrement rénovés cet été. La peinture et la pose de carrelages aux couleurs du club FCSN ont été réalisées par nos employés communaux.

Les éducateurs du club ont pris en charge la réfection de la tribune et des lisses autour du terrain.

Les installations sportives étaient prêtes pour la rentrée et dès les premiers matchs à domicile joueurs et public ont pu apprécier la qualité du travail réalisé. Bravo à tous



## Bois communaux

L'hiver dernier, dans les communaux, des lots de bois ont été proposés aux habitants de la commune, sur une surface d'un hectare, en coupe rase en vue de reboisement.

Les coupes terminées, la commune a fait appel à la coopérative forestière Confort Ouest pour retirer les souches et préparer le terrain.

800 arbustes vont être plantés. Les essences seront les mêmes que la première plantation, qui a été faite l'année dernière, mélange de chênes, châtaigniers, merisiers.

La mise en place des plants sera effectuée par le personnel communal.



## Pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques face à la future maison de Santé

En octobre 2015, le SIEGE (Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz de l'Eure) a signé une convention avec la société ENEDIS portant sur la pose et le raccordement de 130 bornes dans le Département.

Au 15 novembre 2016, 68 bornes ont été mises en service. L'objectif attendu est la pose de 130 bornes au 1er semestre 2017. La tarification du stationnement réservé aux véhicules électriques sera hiérarchisée suivant 3 catégories en fonction de l'utilisation. Chaque borne dispose de 4 prises permettant la recharge simultanée de 2 véhicules. Cette borne ne sera pas adaptée aux camping-cars pour la recharge de leurs batteries.



## Mise en place de nouveaux lampadaires

Dans le cadre du programme de travaux adoptés par le SIEGE et des travaux d'enfouissement route de Nassandres, de nouveaux lampadaires d'éclairage public ont été mis en place.



Comme vous le savez peut-être, le Plan d'Occupation des Sols (POS) va être transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme nous le demande la loi ALUR.

## Qu'est-ce que le plan local d'urbanisme ? (PLU)

- C'est une synthèse des projets portés sur le territoire communal, qu'ils soient engagés, prévus ou encore à définir.
- Il traduit en termes réglementaires les principaux objectifs de la municipalité en matière d'urbanisme, dans un souci de développement durable,
- Il va déterminer, pour chaque secteur de la commune, les règles de constructibilité qui devront s'y appliquer,
- C'est une évolution nécessaire pour tenir compte du contexte législatif (loi ALUR, Grenelle...).

Il est composé de plusieurs éléments dont :

- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune.
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui complètent le PADD et présentent les secteurs d'extension de l'urbanisation.
- Les dispositions réglementaires (zonage et règlement) qui détermineront les possibilités de construction de chaque parcelle.

En tant que document de planification urbaine, le PLU organise l'avenir d'un territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner.

Il est également un document juridique déterminant les droits à construire ou non de chaque parcelle. Il sert de référence obligatoire pour l'instruction des demandes d'occupation du sol (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable ...).

## Et pour Serquigny ?

Un groupement de commandes piloté par la Mairie de Serquigny, pour l'élaboration des PLU de 7 communes a donc été constitué avec les communes de Launay, Fontaine l'Abbé, Goupillières, Beaumont-le-Roger, La Houssaye, Saint Léger de Rôtes et Serquigny suite à la consultation ouverte du 1<sup>er</sup> octobre au 25 novembre 2015.

5 cabinets d'études ont répondu à l'appel d'offre. La commission a retenu la proposition de GEOSTUDIO, basé à Saint Etienne du Rouvray. Le montant total est de 32 425 € HT pour la commune de Serquigny.

Le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de la décision du groupement de commandes pour l'élaboration du PLU des 7 communes d'attribuer le marché à Cabinet d'études GEOSTUDIO.

Cette démarche se poursuivra sur environ 2 ans et aura une incidence sur l'avenir de la commune et de ses habitants. Tout au long de la procédure, la population sera associée.

## A ce jour, ou en sommes-nous ?

Le rapport de présentation est en cours d'achèvement. Cette première phase présente « Un Porté à connaissances » de notre commune. Celui-ci a été réalisé en réunion publique à la salle des fêtes le 17 septembre 2016.

Une présentation sous forme d'atelier participatif, animée par GEOSTUDIO, en présence des élus et des habitants de Serquigny fut une réussite. Elle se termina par un atelier-dessin afin d'initier la population aux croquis paysagers.

En parallèle la commission PLU du Conseil Municipal a travaillé sur les objectifs de développement de Serquigny.

Suite à cette étape, une approche environnementale de l'urbanisme a été élaborée qui dégage 5 grandes lignes : L'activité économique, les déplacements et accessibilités, l'habitat et la population, le patrimoine naturel et trame verte et paysage. La prochaine étape sera une réunion courant janvier avec les agriculteurs.

Début 2017, commencera la 2<sup>e</sup> phase, l'élaboration du PADD.

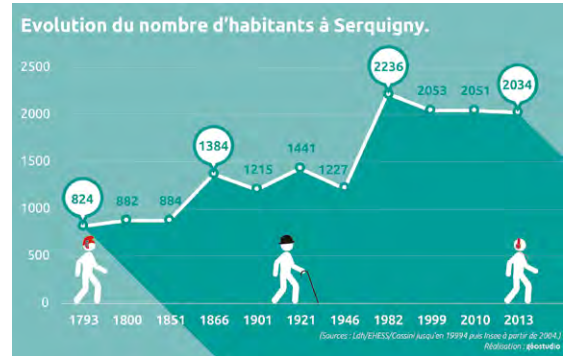
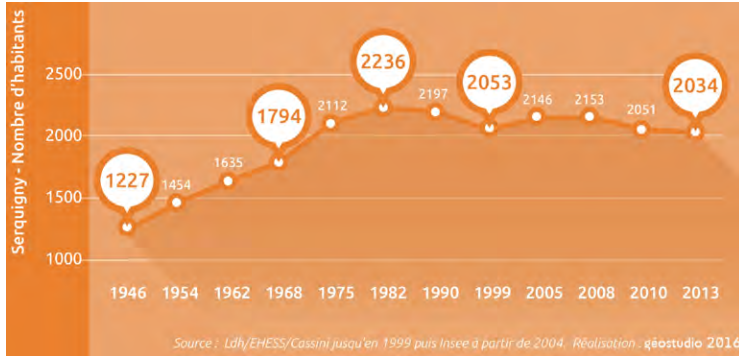


Vous trouverez ci-contre les résultats d'une étude qui a été menée sur notre commune et qui permettra de mieux orienter les besoins futurs en urbanisme.



## Quel est le moteur démographique de la commune sur les dernières années?

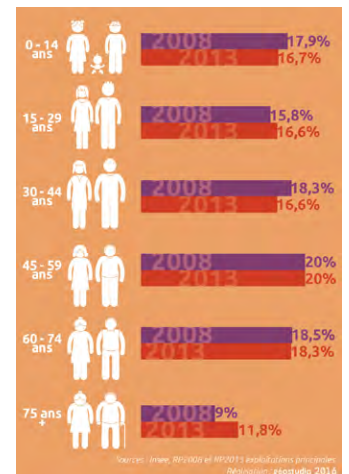
● **Notre commune perd des habitants malgré la construction de nombreux logements.**



● **L'urbanisation de Serquigny**

En France, nous urbanisons 90 000 ha de terres agricoles chaque année. Si cette consommation annuelle nationale se faisait uniquement dans le département de l'Eure, il faudrait 7 ans pour urbaniser entièrement le département.

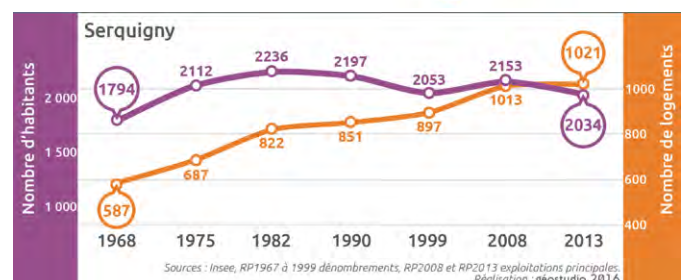
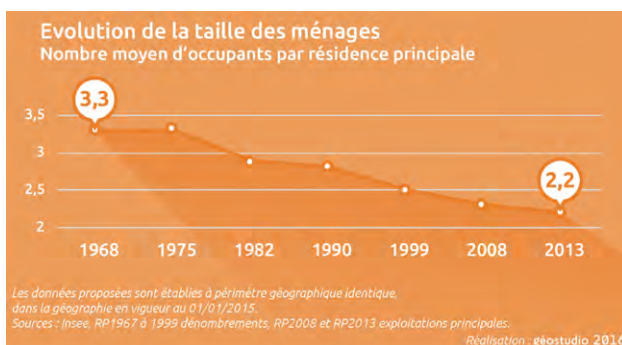
On peut se rendre compte de l'urbanisation de Serquigny avec les photos ci-dessous.



● **Les moins de 30 ans sont plus nombreux que les plus de 60 ans**



● **A Serquigny, la tranche d'âge 30-60 ans est la plus représentée.**



## Février



Le Tirage de la Risle Cup (Tournoi Foot U11) a eu lieu au sein du Centre Leclerc de Menneval en présence de M. le Maire et les sponsors.

La traditionnelle photo de l'Entente Cycliste a permis de réunir l'ensemble de ses adhérents et de présenter son effectif à la municipalité de Serquigny et à la commission des sports.



## Mars



C'est lors de la fête du Péri-Educatif que les enfants participant aux ateliers ont présenté aux nombreuses personnes présentes leurs travaux et leurs talents. Ce fut une fête très animée.

## Avril

C'est avec succès qu'a eu lieu le repas annuel de l'UNRPA. A cette occasion, Lucette TOURNAFOL, plus connue sous le surnom de Lulu, a été mise à l'honneur pour son dévouement et son implication au sein de la Commune pendant de très nombreuses années.



Le challenge des Ecoles de Pétanque de Normandie a été remporté par l'Ecole de Pétanque de Conches-Le Neubourg-Serquigny. Félicitations!

Le salon de l'artisanat a cette année rassemblé de nouveau des exposants passionnés par leurs loisirs créatifs et la mise à l'honneur de leurs talents.



## Mai

Grâce à un partenariat de la Commune de Serquigny avec l'Institut Médico-Educatif (IME) de la Rivière Thibouville, de jeunes adultes ont pu intervenir au sein de la Commune aux côtés de l'Equipe des Services Techniques. A la suite de cette période, ces jeunes gens se sont vus remettre des certificats d'aptitude professionnelle.



Comme chaque année, la Municipalité entourée des anciens combattants, de Mme la Directrice de l'école élémentaire et de la population a rendu hommage aux morts pour la France en ce 8 mai



La Leclerc Risle Cup a réuni 24 équipes pour cet événement. Un tournoi international U11 organisé par le FC Serquigny-Nassandres qui rencontra un franc succès et qui fut une belle fête du football.

## Juin

La Fête de la Peinture a de nouveau eu grand succès cette année, au sein de la Médiathèque entourée de la foire à tout de l'UNRPA. A cette occasion, la commission culture avait organisé une vente de livres au profit du Secours Populaire.



Le 30 Juin, Annick AMOURET quittait la mairie après de longues années de travail au sein de celle-ci. Nous lui souhaitons une excellente retraite

L'association des Jardiniers Ouvriers de Serquigny a vu 9 de ses anciens jardiniers et 3 de ses jeunes jardiniers récompensés par une Médaille pour leur implication et leurs travaux réalisés sur les Jardins Communaux.



## Juin (suite)



La fête des écoles fut un moment festif, une belle tradition pour notre ville et nos écoles. Un beau moment de partage entre enfants et parents.

De jeunes sportifs de notre commune ont été mis à l'honneur lors d'une cérémonie. Félicitations à Samuel GOUPILOT, Thomas ROYER, Dilan et Kylian LECORF et l'équipe des U13 Football Club de Serquigny-Nassandres.



## Juillet

Cette année encore, le Comité des Fêtes et la Municipalité se sont associés pour offrir à la population diverses animations tout au long d'un week-end de festivités. Au menu : Bourvil et son spectacle hilarant et burlesque, feu d'artifice, repas champêtre, la troupe de la Cerisaie et son hommage à Edith Piaf, un programme divertissant.



## Septembre

La foire à tout du Comité des Fêtes a rencontré un franc succès sous un beau soleil. Nombreux furent les exposants et les visiteurs!



C'était une première pour notre commune, organisée par une association de motards, des puces moto ont eu lieu. Un plaisir pour ces amateurs de motos de tout genre !

L'édition 2016 de la rando VTT organisée par le Club Entente Cycliste de Serquigny a réuni de nombreux participants.



## Octobre



Le repas des aînés des communes Serquigny-Launay a eu lieu le dimanche 2 octobre 2016 à la salle des fêtes de Serquigny

Cette année encore pas moins de 200 personnes y ont assisté. Le repas a été confectionné par Thiberville Traiteur. L'animation a été assurée par l'orchestre Paris Guinguette. Le service a été assuré par les Conseillers Municipaux et leurs conjoints. Les 10 kms organisés par la Commission des sports de la commune fut un succès. Beaucoup de participants ont répondu présent pour cet élan de course à pieds !



## Novembre

Une très instructive et émouvante exposition sur la citoyenneté à la médiathèque. Le Cérémonie du 11 Novembre reste toujours un moment de rassemblement et d'hommage par la population, les élus, les anciens combattants et les enfants. Il est remis à M. Binet Christian l'insigne de porte drapeau pour 10 Ans et plus de service



La 24<sup>e</sup> édition du Salon de la Peinture a encore une fois rencontré un grand succès. Peintures, sculptures et photographies étaient mis à l'honneur. Un large choix d'oeuvres permettant de répondre aux envies et aux goûts de chacun.

Félicitations pour la participation des enfants de l'école, de très beaux dessins, fresques et tableaux réalisés. De nouveaux artistes sont nés.

## Décembre

Le spectacle du Péri-Educatif animé par les enfants des écoles de Serquigny au cours de l'arbre de Noël



## La rentrée scolaire 2016/2017

Les écoliers ont fait leur rentrée des classes le jeudi 1er septembre. Les effectifs sont en légère hausse, 100 enfants en maternelle et 148 enfants en élémentaire soit un effectif total de 248 élèves contre 244 l'année dernière.

La **maternelle** est répartie en **quatre classes**. Répartitions des élèves : 32 grands, 35 moyens, 33 petits.

**L'élémentaire** est réparti en **sept classes** (dont une ULIS). Répartition des élèves :



Classe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS
Nombre d'élèves	27	27	29	24	29	12

Les enfants de CP/CE1 ont été accueillis par Mme LEFRANC et les enfants de CE2/CM1 par deux nouvelles enseignantes, Mmes BOYE et CORNILLE.

Nous souhaitons la bienvenue à ces trois enseignantes.

### NOUVEAUX HORAIRES

Afin de faciliter l'organisation des repas du midi à la cantine, de nouveaux horaires ont été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

- 8h30 à 11h30
- de 13h15 à 15h30



## Les activités périscolaires

Tout au long de l'année 2015/2016, la municipalité a essayé d'amener des activités originales, et elle a été attentive aux remarques des parents.

Dans l'ensemble, et à l'issue de cette troisième année, c'est un bilan plutôt positif, où nous pouvons remercier les enseignants pour leur implication tant sur les ateliers que sur le relationnel avec les familles. Intervenants, familles et enfants sont globalement satisfaits du fonctionnement et du choix des activités. Nous avons également réussi à rallier à notre cause les associations de loisirs du territoire qui ont constaté une hausse des fréquentations de leurs clubs sur le temps extrascolaire, et qui se sont réengagées pour cette nouvelle année.

La municipalité essaiera de continuer dans ce sens.

Les activités du périscolaire pour l'année 2016/2017 ont donc repris le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 entre 15h30 et 16h30.

### Elémentaire

En moyenne 144 enfants participent aux activités par jour. Les activités sont encadrées par 24 animateurs dont 20 sont diplômés.

#### Les activités du 1<sup>er</sup> trimestre

Accompagnement à l'apprentissage (Aide aux devoirs), Activités créatives, Atelier Scientifique, Danse Africaine, Danse Country, Football, Handball, Informatique, Jeux, Lecture Plaisir, Nature et découverte, Pétanque, Percussions, Sport, Travaux Manuels.

### Maternelle

En moyenne 68 enfants participent aux activités par jour. Les activités sont encadrées par 7 Agents Territoriaux Spécialisés Ecole Maternelle dont 6 sont diplômés.

#### Les activités du 1<sup>er</sup> trimestre :

Contes et comptines, Danses, Evolution, Informatique, Jeux, Travaux manuels.

## Arbre de Noël des écoles

Le samedi 10 décembre, les enfants des écoles maternelles et élémentaires ont assisté à l'arbre de Noël, organisé par la commune.

Cette année, l'équipe du Peri-éducatif et les enfants ont présenté un spectacle de qualité qui a ravi l'ensemble des spectateurs.

Le Père Noël a encore une fois gâté les enfants cette année.



## Hommage à Madame GOMARIZ

Notre doyenne s'est éteinte le 21 juillet 2016 à l'âge de 104 ans, entourée de l'affection de ses filles et de sa famille.

Nous lui avons souhaité son anniversaire à son domicile au début de 2016 en lui témoignant toute notre amitié et nous l'avions reçue à la mairie pour ses 100 ans en 2012.

Nous garderons l'image d'une personne courageuse, ayant vécu l'histoire des gens de retour d'Algérie, calme, pondérée, sans jamais se plaindre, aimant se promener dans notre commune.

Nous voulions lui rendre un dernier hommage.



## Centenaire de Mme LAUTONNE Germaine

Le 7 janvier 2017, Mme LAUTONNE, à l'occasion de ses 100 ans, entourée de son époux, de ses proches et de ses amis était reçue à l'Hôtel de ville par Mr le Maire et les membres du Conseil Municipal. Très heureux de l'accueillir en pleine forme, Mr le Maire après avoir relater les grands moments de sa vie, lui a remis le diplôme de Centenaire. L'ensemble du Conseil Municipal lui souhaite encore de longues années à passer en compagnie de toute sa famille.



## L'association des A C P G - C A T M - T O E Veuves de Serquigny



L'association des Anciens Combattants et des Veuves de Serquigny a organisé le Jeudi 15 Septembre 2016 son voyage annuel. 37 adhérents et leurs conjoints ont passé une agréable journée à Dieppe.

Lors de la visite de l'Estran Cité de la mer, le groupe a découvert : La construction navale, l'espace littoral, la filière de la pêche et les aquariums.

Après cette visite très intéressante, ils ont déjeuné au restaurant le WINDSOR où un succulent repas leur a été servi.

Après le repas, découverte de la ville en petit train. Dieppe est une ville située sur la route de l'ivoire et des épices. Elle est composée de 4 ports, de vieux quartiers, d'un front de mer et d'une grande promenade, de monuments, d'églises dont l'impressionnante architecture de l'église St Jacques.

A bord du bateau "ville de Dieppe", découverte de la ville, des maisons fermées et abandonnées suite au risque déboulement qui sont situées sur les falaises, d'un blockaus à mi-pente. Après avoir fait demi-tour à la hauteur de Varangeville, vue de l'église qui domine la mer.

La journée s'est terminée au festival des cerfs volants pour admirer quelques spécimens en vol. Ils ont rapporté un souvenir iodé et auréolé d'embruns de leur visite à Dieppe.

## Voyage UNRPA

C'est avec plaisir, que le 16 octobre 2016, les adhérents de l'association UNRPA de Serquigny se sont rendus par car au cabaret "Les Enfants Terribles" à Elbeuf. Au menu, repas, spectacle de transformistes, plumes et paillettes étaient au rendez-vous. Après ce bel après-midi passé en bonne compagnie retour sur Serquigny avec pleins d'étoiles dans les yeux.



## Rencontre inter-génération Association ITEP/les nids/UNRPA

Depuis la rentrée, les enfants de l'ITEP de Serquigny vont passer une fois par mois, un après-midi avec les anciens du club UNRPA.

Lors de la première rencontre, chacun s'est présenté. Par la suite, un jeu (le blason) s'est instauré, sous forme de questionnaire afin de découvrir « qui est qui ». Cette démarche appréciée et bénéfique pour les enfants et les anciens, a pour but de créer des liens entre générations.



La Médiathèque de Serquigny est au service de la population tout au long de l'année.

Elle offre à ses lecteurs adultes et enfants de nombreux ouvrages : romans, fictions, policiers, magazines, bandes dessinées et documents d'Histoire.

Les services proposés au public par la Médiathèque de Serquigny sont :

● **La Médiathèque Numérique :**

C'est un service gratuit proposé par la Médiathèque Départementale de l'Eure. Cette offre permet un accès à des ressources numériques diversifiées : livres en ligne, musique, films en streaming, presse en ligne, autoformation. Elle propose également un espace jeunesse sécurisé et accessible pour les plus jeunes avec des livres audio, de la musique, des jeux ainsi que des dessins animés. (De nombreux adhérents sont déjà inscrits à la Médiathèque Numérique).

● **Prêt de 2 liseuses électroniques :**

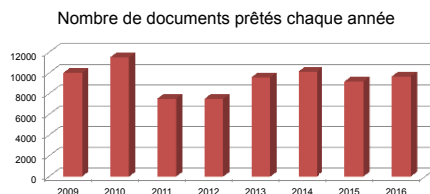
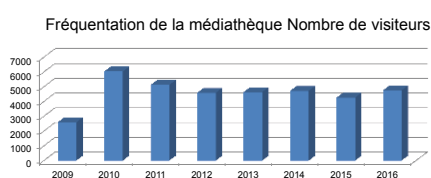
La Médiathèque de Serquigny offre à ses usagers la possibilité d'emprunter pour une durée de 3 semaines, une des deux liseuses disponibles, chargées de plus d'une centaine de livres.

Une vingtaine d'adhérents ont déjà emprunté une des liseuses. D'après le questionnaire rempli au retour des prêts, il ressort que les utilisateurs testaient pour la première fois une liseuse. La plupart d'entre eux trouvent que son utilisation est plutôt facile et son format pratique. Par contre, ils n'ont pas forcément trouvé leur bonheur dans le choix proposé. Les livres téléchargés sont des classiques, gratuits (libres de droits). D'après leurs suggestions, il serait intéressant d'acheter de nouveaux titres en romans policiers, du terroir, historiques, contemporains et sentimentaux.

● **Portage de livres à domicile :**

Depuis septembre 2014, un service de portage à domicile de documents a été mis en place, qui s'adresse aux Serquignais se trouvant dans l'incapacité de se déplacer (maladie, handicap, grossesse difficile...). Quelques personnes ont déjà bénéficié de ce service.

Vous trouverez ci-dessous un bilan de la fréquentation et de son activité :



## Dates à retenir pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017

● **Mardi 14 février 2017 le matin :** projection du film d'animation « le parfum de la carotte » pour les enfants de 5 à 11 ans et leurs parents, suivi d'une animation (durée totale 1h30). Gratuit. En partenariat avec la MJC de Bernay.

● **A partir du 15 février 2017 :** plus de 700 nouveaux documents seront disponibles à la médiathèque de Serquigny.

● **Du samedi 18 au samedi 25 mars 2017 :** Exposition des histoires créées par les enfants, conçues pendant l'atelier lecture plaisir de la médiathèque, sur le temps périscolaire à l'occasion de la manifestation nationale « dis-moi dix mots » du Ministère de la Culture.

● **Du mardi 4 au samedi 22 avril 2017 :** Exposition des activités réalisées par les enfants des écoles de Serquigny sur le temps périscolaire à la Médiathèque de Serquigny

● **Dimanche 4 juin 2017 :** Fête de la Peinture. Rendez-vous à la médiathèque de Serquigny pour une journée « portes ouvertes » avec une exposition de peintures, des ateliers artistiques pour les enfants, une vente de livres d'occasion au profit du Secours populaire de Serquigny et une Foire à Tout se déroulera autour de la médiathèque en collaboration avec l'association UNRPA.

● **Du mardi 27 juin au samedi 8 juillet 2017 :** Exposition des activités réalisées par les enfants des écoles de Serquigny sur le temps périscolaire à la Médiathèque de Serquigny.



## Les prochaines élections auront lieu :

PRESIDENTIELLES :	1 <sup>er</sup> tour 23 avril 2017	2 <sup>e</sup> tour 7 mai 2017
LEGISLATIVES :	1 <sup>er</sup> tour 11 juin 2017	2 <sup>e</sup> tour 18 juin 2017

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Depuis 1997, l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, un courrier est alors envoyé à chaque nouvel inscrit. Ce dernier doit le retourner en confirmant les renseignements portés nécessaires. Cependant, il est préférable de vérifier que vous êtes bien dans les fichiers de la commune. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

## Information pour voter/Listes électorales : nouvelle inscription

### ● Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin (si vous êtes Français et que vous avez effectué les démarches de recensement citoyen au moment de vos 16 ans, vous serez inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans).
- être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

### ● Où s'inscrire

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

**Vous devez vous munir des documents suivants :**

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, Téléphone)
- Vous devez aussi être résident depuis plus de 6 mois

### ● Quand s'inscrire,

sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin. Par exemple, pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le **31 décembre 2016**.

Il existe quelques cas particuliers, pour obtenir des informations, consulter le site [ww.interieur.gouv.fr/elections/comment\\_voter](http://ww.interieur.gouv.fr/elections/comment_voter) ou se rendre à la mairie de votre domicile.

### ● Vote par procuration

Le vote par procuration consiste, pour un électeur absent ou empêché (le mandant), à choisir un autre électeur pour voter à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant (pas nécessairement le même bureau de vote). Le même électeur ne peut détenir plus d'une procuration.

**Les conditions pour pouvoir faire une procuration :**

- avoir des obligations professionnelles
- être dans l'impossibilité de se déplacer le jour du scrutin (santé, handicap,..)
- suivre une formation le jour du scrutin
- avoir quitté sa résidence pour prendre des vacances
- être inscrit sur des listes électorales d'une autre commune que celle de sa résidence principale

**Lieux d'établissement de la procuration :**

- tribunal d'instance de son lieu de résidence
- commissariat de police ou gendarmerie
- ces mêmes autorités de son lieu de travail
- l'autorité consulaire pour les personnes résidant hors de France

Le mandant mentionne les coordonnées du mandataire (nom, prénom, date et lieu de naissance) La procuration est valable pour une seule élection, mais pour les deux tours de scrutin. Attention aux délais : les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration vers la mairie destinataire et de son traitement en mairie.

## Les 10 kms de Serquigny



Organisée par la Commission des sports de la Commune le dimanche 9 octobre 2016, la 25<sup>e</sup> édition de la course pédestre « Les 10 kms de Serquigny » a rassemblé 120 participants. Cette année, le nouveau parcours composé de course sur route dans le quartier du Bourg aux Oües et d'un passage dans notre parc municipal fût très apprécié des coureurs.

Benoît ARGENTIN Catégorie Sénior, du club des Corsaires Fécampois déjà vainqueur de l'édition 2015, termina 1<sup>er</sup> de la course en 35 minutes et 12 secondes, la 1<sup>ère</sup> de la catégorie féminine, Christelle LAFONTAINE catégorie Vétéran 1, non licenciée, a parcouru les 10 kms en 44 minutes et 40 secondes. A noter que le doyen de la course,

Paul CHAUVELIN, 73 ans, non licencié a terminé la course en 56 minutes et 30 secondes.

Merci aux nombreux bénévoles qui ont permis encore une fois la réalisation de cette course.

## L'Entente Cycliste de Serquigny (ECS)

L'Assemblée de l'EC Serquigny s'est déroulée à Serquigny le samedi 26 novembre 2016. Le président **Rémy CUDORGE** a remercié la Mairie de Serquigny pour son aide depuis la création du club en 1953 et a félicité l'ensemble des licenciés pour leur implication dans le club.

Durant cette réunion, chaque membre du bureau a exposé les différents rapports sportifs et financiers, les projets pour la prochaine saison et a une nouvelle fois, mis en avant la qualité du travail effectué par les dirigeants, les bénévoles et par l'encadrement, mais également les excellents résultats enregistrés par tous les coureurs.



### Le bureau 2017

**Président** : Remy Cudorge, **Vice-Président** : Didier Deschamps, **Trésorière** : Michèle Gardien  
**Trésorier adjoint** : Michel Fournier, **Secrétaire** : Gerald Gardien, **Secrétaire Adjoint** : Alexandre Harnieh

### Le bilan sportif de la saison 2016

Les coureurs ont participé à 265 épreuves en 2016; des compétitions sur route et VTT.

**Les objectifs VTT 2017** : Challenge hivernal, coupe de Normandie, Challenge à travers l'Eure. Les championnats Eure et Normandie, les randonnées et raid de la région, les championnats de l'Eure, de Normandie

**Les objectifs route 2017** : Les courses départementales, les championnats de l'Eure, Normandie, France F.F.C et Ufolep, les cyclosporives, les challenges Ufolep et FFC.

**Le club organisera 5 épreuves sur route en 2017** : Nassandres le 18 mars, Goupillières le 1<sup>er</sup> avril, Serquigny le 9 avril, Tilleul Othon le 14 ou 21 mai, Beaumont le Roger le 13 juillet et la 9<sup>e</sup> édition de la rando, La Risle Charentonne VTT à Serquigny le 27 Août.

## Les Rebels Country Dancers 27 (Association de danse country)



Si vous souhaitez pratiquer la danse Country, passez un bon moment de détente, alors rejoignez les membres de l'association « Les Rebels Country Dancers 27. Ils vous accueilleront tous les samedi matin de 9h30 à 11h pour les intermédiaires et 11h à 12h pour les débutants à Serquigny dans la salle au dessus du Relais Parents Assistantes Maternelles (entrée face médiathèque) & le lundi de 20h à 21h30 à la salle des Fêtes de Serquigny.

### Le programme de l'association pour 2017 :

7 et 8 janvier 2017 : Animation de stage de danse country à Montreuil l'Argilé

8 avril 2017 : Bal inter club à BOURG-ACHARD

30 avril 2017 : Animation pour l'association des Bickers de Serquigny à l'occasion de leurs puces motos

21 juin : Fête de la musique (lieu en cours de validation)

27 et 28 juin : Concours de danse au festival country Normandie

1 et 2 juillet : Week-end country à Serquigny

Téléthon 2017

Pour d'autres renseignements tél : Magalie 0624726650 ou Bruno 0677170213 ou par mail : lesrebelscountrydancers27@gmail.com





## Le football club de Serquigny



Le club a enregistré 290 licenciés pour la saison 2016-2017, ce qui le place comme l'un des plus importants du secteur.

Il est le 17<sup>e</sup> club du district de l'Eure sur 133 Clubs par le nombre de licences inscrites à la ligue.

Le FC Serquigny Nassandres est reconnu pour la qualité de son encadrement et de sa formation, ce qui lui vaut d'ailleurs d'être labellisé par les instances compétentes.

**Les équipes** engagées pour cette saison sont : 2 équipes U6/U7, 4 équipes U8/U9, 3 équipes U10/U11, 3 équipes U12/U13, 2 équipes U14/U15, 1 équipe, U16/U17/U18, 1 équipes U19, 2 équipes Seniors, 1 équipe Vétérans.

L'encadrement des équipes est assuré par quatorze éducateurs diplômés. Toutes les équipes de jeunes évoluent au plus haut niveau départemental, alors que la première, ainsi que les U19, participent au championnat de Promotion d'Honneur.

L'Objectif du club est pour la saison 2016/2017 :

Fidéliser ses effectifs, la valeur éducative de l'encadrement doit être la valeur ajoutée du club.

L'épanouissement et la progression des joueurs doit être la préoccupation du club.

Favoriser l'évolution avec l'effectif actuel

Véhiculer une image positive du club par les comportements des joueurs sur et autour des terrains, respecter les adversaires malgré la compétition.

Orienter des jeunes vers l'arbitrage et les formations « éducateur ».

## La Leclerc Risle Cup

### L'Édition 2017 se déroulera du 6 et 7 Mai 2017

Damien DEGORE, Co organisateur du Tournoi, journaliste au quotidien L'EQUIPE, mais surtout un enfant du pays, aujourd'hui fait profiter le club de son réseau et si le plateau de l'édition 2016 était d'une grande richesse celui de 2017 s'annonce exceptionnel.

L'édition 2016 du tournoi U11 fut une nouvelle fois une grande réussite, les échos recueillis auprès des clubs engagés professionnels et amateurs furent très réjouissants. Selon les éducateurs présents à la Leclerc Risle Cup, le niveau des équipes était très relevé, l'organisation était bien huilée.

La Leclerc Risle Cup est devenue, en l'espace de 2 ans, l'un des tournois U11 le plus prestigieux en France, comme l'a confié le responsable du centre de formation du Stade Rennais au moment de sa réinscription.

Vu le succès d'estime de ce tournoi U11, le comité d'organisation a décidé de l'étendre sur deux jours cette fois, ce qui devrait permettre d'attirer quelques clubs du sud de la France et même d'un peu plus loin.

L'événement passera également de vingt-quatre à trente-deux équipes. L'idée est de faire venir un peu plus de clubs pros, mais également d'ouvrir ce tournoi à un peu plus de clubs amateurs de Normandie et des régions alentours.

**L'organisation sera plus exigeante mais le FC Serquigny Nassandres est prêt à accueillir le Tournoi U11 le plus important de la Région.**

**32 équipes seront présentes sur les installations du stade Marcel Jacquin à Nassandres, 15 clubs professionnels, les plus gros clubs régionaux et locaux seront également présents. Ont déjà donné leur accord pour l'édition 2017 : PSG, Marseille, Monaco, St Etienne, Lille, Rennes, Guingamp, Angers, Servette de Genève, HAC, Brest, Auxerre, Red Star, Strasbourg.**

Le tirage des poules aura lieu début Mars 2017 dans les locaux de Leclerc Menneval



## Stage catégorie u15 à la Toussaint



Le stage « Bande de copains » du F.C Serquigny-Nassandres s'est déroulé du 24 Octobre au 27 Octobre 2016. Il a accueilli 20 enfants de la catégorie U15 dont 5 venaient de l'extérieur du club.

Le stage était sous la responsabilité d'Alexis DELEPINE aidé par Cédric GAUDIN, tous deux animateurs du club.

Ce stage a permis aux enfants de travailler la cohésion, la coopération, mais aussi la technique ainsi que la vie de groupe au travers des activités variées tout au long de la semaine (Foot, Basket, Rugby, Hockey, Jeux, Quizz).

Pour le déjeuner du dernier jour du stage, le club a offert des pizzas aux enfants.

**À noter que ce stage était entièrement gratuit et pris en charge par le club.**

Les enfants sont sortis de ce stage heureux et fatigués, ce qui prouve qu'il a été riche en activités.





## Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée au public	8h30 – 12h	Fermée au public	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée

62 rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY  
Tél. : 02 32 44 10 15 Fax : 02 32 44 76 84 Email : [mairie@serquigny.fr](mailto:mairie@serquigny.fr)

### PERMANENCES :

Monsieur le Maire **le samedi de 10 h à 12 h**  
ACPG-CATM-TOE **le dernier samedi du mois de 11 h à 12 h**

### ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à consulter le site internet de l'Intercom Risle et Charentonne. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, la collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables.

#### Ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

#### Attention nouveaux horaires

#### Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Lundi : Fermée

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Jeudi : 14 h - 17 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

#### Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Lundi : Fermée

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Jeudi : 14 h - 18 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

### SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

#### Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme CRETOIS 02 32 44 12 00

#### Ecole élémentaire Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

#### Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte de 6 h 45 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30

#### Cantine scolaire 02 32 44 14 00

Véolia Eau Beaumont le Roger 0 811 900 800

EDF GDF Bernay 0 810 027 028

Dépannage Gaz 0 810 433 027

Dépannage EDF 0 972 675 027

Urgence Gaz 0 800 473 333 ou 0 972 675 027  
(24h/24h)

#### Bureau de poste 02 32 43 76 10

Ouvert au public du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h,

sauf le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h,

le samedi de 9h à 12h

Départ du courrier en semaine à 16 h,

le samedi à 12 h.

#### SNCF\_0836 676 969

Guichet de la gare de Serquigny ouvert du lundi

au vendredi de 5 h 45 à 12 h 15 et de 12 h 40

à 18 h 50 ; le samedi de 6 h 30 à 11 h 45 et de

12 h 55 à 19 h 45 ; le dimanche et les jours fériés

de 10 h à 13 h 15 et de 15 h à 19 h 45

( sous réserves de modifications par la SNCF)

Pour tous renseignements : Aléorégion

Tél : 0825 000 276 (0,15€/mn)



### Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis  
de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

**SANTE****Médecine générale**

Dr BOURGEOIS  
5, rue de Normandie 02 32 44 10 05

Dr DESEINE  
35, rue Max Carpentier 02 32 25 59 39

**Chirurgien – dentiste**

Dr GAUTIER  
1, avenue Pierre Sépard 02 32 44 13 64

**Infirmières**

Mme MEGRET, Mme BACKX,  
Mme MUTTI, Mme QUENTIN,  
Mme DESOMBRE  
33, rue Max Carpentier 02 32 46 51 34

**Kinésithérapeute**

M. WOJDYLO  
15, rue de Normandie 02 32 44 61 83

**Taxis – ambulances Serquigny**

1, rue de Picardie 02 32 44 10 69

**Pharmacie**

Mme MONTRON  
Rue Max Carpentier 02 32 44 14 75  
Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30  
et de 14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30 le  
samedi

**Numéros d'urgence :**

Pharmacie de garde : 3237

Médecin de Garde : 02 32 33 32 32

POMPIERS ..... 18

GENDARMERIE ..... 17

SAMU ..... 15

**Pour les Possesseurs de portables**

Composer le ..... 112

SAMU SOCIAL ..... 115

Allo Enfance Maltraitée ..... 119

**Centre d'information**

Droits des Femmes ..... 02 32 33 44 56

**Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :**

Aides ménagères pour les personnes âgées,  
travailleuses familiales pour les mères de fa-  
mille, auxiliaires de vie pour les handicapés.

ADMR Evreux 02 32 39 80 80

**La Médiathèque**

Tel : 02 32 47 41 62

Responsable : Perrine POULIQUEN

**Ouverture :** Lundi de 16 h 30 à 18 h  
(en périodes scolaires)

Mardi de 16 h 30 à 18 h

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi de 16 h 30 à 18 h

Vendredi de 16 h 30 à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Les rendez-vous de la Mission Locale Ouest de  
l'Eure à la médiathèque de Serquigny**

Entretien individuel (sans inscription) le mercre-  
di de 9 h à 12 h

Pour toute information :

Mission Locale de Bernay : 02.32.43.36.80

**Intercom Bernay  
Terres de Normandie**

Pôle de proximité - Bureaux :  
41 rue Jules Prior

27170 Beaumont Le Roger

Tél. : 02 32 45 47 85 – Fax : 02 32 45 00 79

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h 30, fermeture le vendredi à 17 h 00.

**TOURISME LOISIRS**

**Gîte d'étape de Serquigny :** informations et  
réservations à la mairie de Serquigny

**Tennis-municipal :** inscriptions et réservations  
auprès de M. Eric LEFEBVRE (02 32 44 17 64)

Ce 41<sup>e</sup> numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires est  
distribué gratuitement aux habitants de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la Commission Information.  
Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser  
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

# Bienvenue à Serquigny à nos nouveaux commerçants de l'année 2016



## **LE 32 PIZZA**

Dylan BELKACEM  
32 rue Max Carpentier  
27470 SERQUIGNY

dylan27400@hotmail.fr  
02 27 19 18 23

Ouvert 7J/7 même les jours fériés  
du lundi au samedi  
de 11h à 14h et de 18h à 22h30,  
le dimanche  
de 18h à 22h30.

## **L'APERÔ**

**BAR-BRASSERIE-PIZZERIA**  
Lirvane SIMAKHA  
3 route de Beaumont Le Roger  
27470 SERQUIGNY

02 32 46 28 44

Ouvert du lundi au jeudi  
de 8h à 22h,  
le vendredi et le samedi  
de 8h à 1h,  
le dimanche  
de 8h à 14h.

